

Bertogne



JANVIER &
FÉVRIER 2021

BULLETIN COMMUNAL

Meilleurs Vœux

2021



P.2

↳ Maison communale



P.8

↳ Noël à Compogne



P.15

↳ Noël à Champs

CITOYENNETÉ



*Chers concitoyennes et concitoyens,
Chers amis et amis,*

La présente année 2021 ne peut être que meilleure par rapport à 2020 ; c'est du moins ce que nous prônons tous et, croyez-moi, je vous le souhaite de tout cœur !

Cette année que nous entamons n'est, de toute façon, pas une année simple; il faut se réorganiser, redynamiser l'économie, pallier au gouffre financier qu'est cette pandémie, avec des interventions et des décisions qui, j'en conviens, n'ont pas toujours été équitables et logiques.

Il faut aussi reconstruire les activités sociales tous azimuts qui, malheureusement, ont disparu depuis plus d'un an et qui nous manquent considérablement. Réévaluer notre manière de vivre, notre façon de faire, bref vivre d'une autre façon, avec d'autres habitudes, d'autres mœurs qui nous aideront à sortir de cette pandémie et à refaire le monde...autrement.

Je profite également de cet édito pour revenir sur notre projet d'aménagement d'une maison rurale sur le site de l'ancien monastère à Bertogne (hall culturel polyvalent).

Nous avons introduit en novembre dernier une demande de convention auprès de Mme la Ministre Tellier (développement rural) afin d'obtenir un financement pour la réalisation de ces travaux (voir Les échos du conseil communal du 5 novembre, dernier point). Malheureusement, nous n'avons pas pu bénéficier du subside escompté. Le projet n'est pas abandonné pour autant. Il doit être réexaminé, éventuellement remanié, et nous explorons d'autres pistes de financement nous permettant la mise en œuvre de ce projet ambitieux, encouragé par une grande majorité de la population. Nous vous tiendrons bien sûr informés de l'évolution de la situation.

Bonne année à toutes et à tous !



Bonne année 2021 à toutes et à tous

Nos vœux pour cette nouvelle année se veulent empreints d'un optimisme tout particulier quant à la crise sanitaire qui nous affecte depuis un an déjà. Nous souhaitons à chacun d'entre vous de conserver, ou recouvrer pour certains, une excellente santé ainsi que la motivation nécessaire à une lutte efficace contre la Covid-19.

En outre, que cette année 2021 vous apporte joie, bonheur, prospérité et que tous les vœux formulés deviennent réalité !

Nous profitons également de l'aube de cette année nouvelle pour vous rappeler que vos avis, remarques et suggestions sont les bienvenus. N'hésitez pas à nous transmettre les dates de vos évènements à venir ainsi que tout texte, avec ou sans photo(s), relatif à vos évènements passés. Nous nous ferons une joie de les publier dans votre bulletin communal.

*Toute demande de parution peut être envoyée par mail :
secretariat@bertogne.be ou déposée à l'administration communale.*

*Votre équipe rédactionnelle,
Annick, Géry, Christianne, Christian et Séverine.*

DU 5 NOVEMBRE 2020

Le Conseil communal,

A l'unanimité approuve le rapport portant sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS.

A l'unanimité approuve la modification budgétaire n°1 du CPAS – exercice 2020.

Par 6 oui et 6 abstentions arrête la modification budgétaire ordinaire n° 2 - exercice 2020 :

- augmentation des recettes : 26.580,56 euros
- augmentation des dépenses : 71.455,42 euros
- diminution des recettes : 1.875,00 euros
- diminution des dépenses : 73.741,26 euros
- résultat final du budget ordinaire après MB 02 :
130.842,73 euros

Cette décision est transmise pour approbation aux autorités de tutelle.

Par 6 oui et 6 abstentions arrête la modification budgétaire extraordinaire n° 2 exercice 2020 :

- augmentation des recettes : 72.351,89 euros
- augmentation des dépenses : 72.351,89 euros
- diminution des dépenses : 3.360.726,24 euros
- diminution des recettes : 3.360.726,24 euros

Cette décision est transmise pour approbation aux autorités de tutelle.

Par 6 oui et 6 abstentions vote le budget ordinaire communal exercice 2021 :

- recettes de l'exercice : 5.077.887,30 euros
- dépenses de l'exercice : 4.958.482,87 euros
- résultat final (excédent) : 119.404,43 euros
- résultat de l'exercice propre : 228.407,10 euros

Décide de transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et à la directrice financière

Par 6 oui et 6 abstentions vote le budget extraordinaire communal exercice 2021 :

- total des recettes de l'exercice : 4.533.726,24 euros
- total des dépenses de l'exercice : 4.533.726,24 euros

Décide de transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et à la directrice financière.

A l'unanimité décide de donner délégation de ses compétences de choix de mode de passation et fixation des conditions des marchés publics et des concessions de travaux et de services, au collège communal pour les marchés publics et concessions relevant du budget extraordinaire, dont la valeur est inférieure à 15.000 euros HTVA.

A l'unanimité décide d'octroyer une subvention aux associations précisées dans la délibération : cette subvention doit être utilisée par le bénéficiaire pour couvrir les frais de développement dans les secteurs sportif, culturel, intergénérationnel et social.

A l'unanimité décide d'octroyer une subvention de 14.000 euros à l'ASBL «ADL Bertogne, Tenneville, Sainte-Ode»; cette subvention doit être utilisée pour couvrir les frais de développement économique.

A l'unanimité décide d'octroyer une subvention de 1.500 euros à l'ASBL « Centre sportif pluricommunal de Tenneville »; cette subvention doit être utilisée pour couvrir les frais de promotion du sport local.

A l'unanimité décide d'octroyer une subvention de 1.875 euros à l'ASBL « Syndicat d'initiative de Bertogne »; cette subvention doit être utilisée pour couvrir les frais de développement touristique local.

A l'unanimité décide d'octroyer une subvention de 10.000 euros à la Maison du Tourisme du Pays de Bastogne; cette subvention doit être utilisée pour couvrir les frais de développement touristique local.

A l'unanimité approuve le coût vérité déchets prévisionnel 2021 à 95%.

A l'unanimité approuve le règlement taxe sur la collecte et le traitement des déchets dans le cadre du service ordinaire de collecte – exercice 2021.

A l'unanimité décide le budget des établissements culturels Fabriques d'Eglise de Roumont, de Givry, pour l'exercice 2021, sont réformés.

A l'unanimité décide l'acquisition par la commune de Bertogne de la parcelle d'une contenance de 10a 62ca aux entreprises LAMBERT FRERES SA et LACOTRIMMO SA rue de l'Arbre 10 à 6687 BERTOGNE (anciens bureaux Lambert) pour un prix de 310.000 euros; Les frais relatifs à cette acquisition sont à charge de la commune de Bertogne; la présente acquisition est réalisée pour cause d'utilité publique, à savoir l'aménagement de divers services publics.

A l'unanimité décide d'approuver le cahier des charges du marché "Entretien extraordinaire de la N854 entre Hemroulle et Givry - PIC 2019-1". Le montant estimé s'élève à 409.150,25 €, 21% TVA comprise.

A l'unanimité décide d'approuver le cahier des charges du marché "Création de trottoirs et rénovation de la rue Mandest-Etienne à Champs - PIC 2021-7". Le montant estimé s'élève à 664.642,18 €, 21% TVA comprise.

A l'unanimité décide d'approuver le cahier des charges du marché "Acquisition et montage de car-ports dans le cadre de la subvention «c'est ma ruralité»", établis par la Commune de Bertogne. Le montant estimé s'élève à 24.976,82 €, 21% TVA comprise.

A l'unanimité décide d'adhérer à la Charte Eclairage public proposée par l'intercommunale ORESASSETS, pour ses besoins en matière d'entretien et de réparations des dégradations, destructions ou pannes constatées sur les luminaires, le câble d'éclairage public, les supports, crosses ou fixations, et ce au 1^{er} janvier 2020 et pour une durée de trois ans.

En urgence, l'urgence étant acceptée à l'unanimité, décide par 6 oui et 6 abstentions, de solliciter de Mme la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, et ayant le Développement rural dans ses attributions, pour la Région Wallonne, l'approbation de la convention exécution pour le projet «Addendum 2020: Aménagement d'une maison rurale sur le site de l'ancien monastère à Bertogne». De marquer son accord pour la réalisation aux conditions reprises au projet de convention exécution annexé, des travaux et des études suivants, dont le coût est estimé à 2.581.291,86 euros dont 1.161.619,59 euros à charge du développement rural et 1.369.314,97 euros de part communale (50.357,30 euros à charge de la FWB); De solliciter l'intervention financière de Mme la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, et ayant le Développement rural dans ses attributions, pour la Région Wallonne à concurrence du programme repris dans le projet de la convention-exécution
=> voir édito pour plus d'infos.

DU 10 DÉCEMBRE 2020

Le Conseil communal,

A l'unanimité décide d'approuver le cahier des charges du marché "Entretien extraordinaire de la voirie en 2020". Le montant estimé s'élève à 197.933,01 €, 21% TVA comprise.

A l'unanimité décide l'acquisition par la commune de Bertogne d'une partie de la parcelle située à Gives comprenant le matériel dit «la Bascule», d'une contenance de 20 ca à Mesdames COLLINET Elise, DEFOY Nadine et DEFOY Claire pour un prix de 350 €; la présente acquisition est réalisée pour cause d'utilité publique, à savoir l'aménagement d'un espace public.

A l'unanimité approuve le rapport annuel du secteur ATL (accueil temps libre) suite au plan d'actions 2019-2020.

A l'unanimité approuve la Plan d'Actions du secteur ATL (accueil temps libre) 2020-2021.

A l'unanimité approuve le Règlement général de police version 2020.

A l'unanimité approuve la convention de gestion du Centre sportif pluricommunal de Tenneville.

A l'unanimité approuve le devis des travaux non subventionnables en forêt de Freyr (Cantonement de Nassogne) 2020 et 2021.

A l'unanimité approuve le devis des travaux non subventionnables en forêt de Bertogne (Cantonement de La Roche) 2021.

A l'unanimité, décide que les budgets des établissements cultuels Fabriques d'Eglise de Mande-Saint-Etienne, Flamierge et Flamisoul pour l'exercice 2021, sont réformés.

A l'unanimité approuve le Plan d'Action Energie Durable et Climat tel que présenté en séance par Monsieur Conrotte de la Province de Luxembourg.

ACTION DE NOËL DU CPAS

Des bocaux de recette de biscuits ont été distribués aux personnes les plus isolées en cette récente période de fin d'année. Des bénévoles sont venus prêter main forte au personnel pour réaliser ce petit kit de recette. En rassemblant les matières premières (farine, sucre, flocons d'avoine, ...) dans le bocal, il n'y avait plus qu'à ajouter du beurre et un œuf pour se préparer facilement de bons biscuits à déguster.



Les travailleurs du CPAS ont eux-mêmes joué au Père Noël en distribuant ce présent et en présentant leurs bons vœux tout en respectant les mesures sanitaires.

Si un cadeau fait toujours plaisir, ce bocal donne en plus le sourire.

Par ailleurs, pour apporter du baume au cœur de nos aînés, des cartes de vœux leur ont été envoyées. De quoi leur apporter de la joie en cette fin d'année si particulière.



Une nouvelle année, de nouvelles résolutions !

Et si cette année, vous décidiez de changer votre manière de consommer ? Savez-vous qu'il existe sur notre territoire un groupement d'achats communs actif depuis plus de 4 ans et regroupant une cinquantaine de familles ? Le GACoeur de l'Ourthe vous permet de commander des produits

locaux, équitables et de qualité deux fois par mois (distribution des commandes à Roumont). Pour rejoindre le GAC, la seule contrepartie est de donner un coup de main selon vos possibilités et disponibilités (vous pouvez bien entendu commander quelques fois pour tester avant de vous engager).



Toutes les infos sur:

www.gacooursdelourthe.be

Un répertoire bien de chez nous

Début décembre, vous avez reçu dans vos boîtes un répertoire de tous les indépendants des communes de Tenneville, Sainte-Ode et Bertogne. Pourquoi un répertoire papier en 2020 ? En mai dernier, lors du premier confinement, nous avons sondé tous les indépendants afin de savoir ce qui pourrait les aider. Beaucoup ont répondu qu'un répertoire papier serait très utile pour leur promotion au niveau local. Nous sommes bien conscients qu'un tel outil sera rapidement obsolète car les données évoluent sans cesse, des indépendants s'installent, d'autres partent à la retraite ou se réorientent professionnellement. Le numérique nous permet de mettre à jour quotidiennement ces données. Nous savons également que tous nos concitoyens n'ont pas accès à internet. Cette démarche vise donc à lutter contre la fracture numérique qui fragilise nos aînés et peuvent les couper d'une série d'informations utiles.

L'Agence de Développement Local et les Collèges des trois Communes de Tenneville, Sainte-Ode et Bertogne, conscients des enjeux du développement durable et rural, encouragent depuis de nombreuses années la consommation locale et le soutien à ce secteur crucial. Ce répertoire est l'un des moyens mis en œuvre pour rapprocher encore davantage le citoyen et les acteurs économiques qui l'entourent. Ils sont éleveurs, producteurs, artisans, commerçants, gérants horeca, indépendants, etc. Ils nous nourrissent, nous procurent biens et services, bâtissent pour nous, ... et ils vivent à deux pas



de chez nous ! Ensemble, ils forment un tissu économique et social qui apporte vie et emploi dans nos villages. Ces derniers mois ont prouvé que nos acteurs économiques locaux étaient indispensables au bon développement de nos communes. Ce temps de recentrage a certainement renforcé le désir des citoyens de consommer au plus près de chez eux, mais il a également représenté une épreuve pour tous ceux et celles qui n'ont pas pu exercer leur activité pendant cette période critique. À travers ce répertoire, vous verrez que les biens et services proposés sur le territoire de nos trois communes présentent une offre quasi-complète. Gardez donc ce répertoire à portée de main et adoptez le réflexe du « *Consommons local* » !

Vous avez un numéro à la Banque Carrefour Entreprise ?

Le SPF Economie nous rappelle que toutes les personnes ayant un numéro d'entreprise **doivent impérativement** faire leur changement d'adresse (suite à la redénomination des rues) auprès de la BCE le plus rapidement

possible sous peine de poursuites administratives. Il est possible de le faire via le site <https://economie.fgov.be/fr>, onglet « My entreprise » en vous connectant avec votre carte d'identité et code PIN. En cas de difficulté, vous pouvez contacter

l'administration communale.



BE-ALERT : SOYEZ ALERTÉ EN SITUATION D'URGENCE

Depuis 2017 la commune de Bertogne dispose l'outil Be-Alert; vos données seront utilisées pour vous alerter en situation d'urgence via plusieurs canaux. L'inscription et la réception des messages d'alerte sont gratuits.

Be-Alert a la capacité nécessaire pour avertir un grand nombre d'habitants via plusieurs canaux différents en même temps (sms, ou via un message oral sur une ligne de téléphone fixe ou encore via un email).

Le Bourgmestre, le Gouverneur ou le Ministre de l'Intérieur peut envoyer un message à toutes les personnes qui pourraient être impactées par une situation d'urgence.

L'autorité en charge de la situation d'urgence choisira le canal approprié en fonction de l'évènement.

Exemples :

- SMS et/ou appel vocal, pour une recommandation urgente à la population (mise à l'abri, évacuation, ...).
- Email : message de prévention, envoi de communiqué de presse (notamment en ce qui concerne la crise sanitaire actuelle), situation de longue durée (pénurie électrique),

Selon votre opérateur téléphonique, l'expéditeur du message sera identifiable par les numéros suivants :

- 1789
- ALERTE 1789

Pour vous inscrire ; rendez-vous sur www.be-alert.be et complétez le formulaire en ligne.

Si vous ne disposez pas d'adresse email ou n'avez pas d'accès internet, vous pouvez également remplir le formulaire que vous trouverez ci-dessous.

Ce formulaire est à remettre ou renvoyer à l'administration communale à l'attention de Mme Stéphanie Guebel.

Déjà inscrit à Be-Alert ? Connectez-vous pour compléter, modifier ou supprimer vos données.



AVEZ-VOUS UNE ADRESSE E-MAIL?
Inscrivez-vous en ligne via www.be-alert.be. Ensuite, vous pouvez ajouter jusqu'à cinq adresses. De plus, vous pouvez à tout moment modifier, compléter ou même supprimer vos données.

VOUS N'AVEZ PAS D'ADRESSE E-MAIL?
Remplissez le formulaire ci-dessous et donnez-le à votre commune.

Vos données à caractère personnel sont récoltées pour le compte du SPF Intérieur dans le but de vous alerter en cas de situation d'urgence et ce, uniquement avec votre accord. Vos données seront conservées pour une durée indéfinie afin de permettre au SPF Intérieur, aux Gouverneurs de province (via leurs services fédéraux) ainsi qu'aux Bourgmestres de remplir leurs missions d'alerte et de communication à la population en cas de situation d'urgence, comme défini par l'article 14 de l'Arrêté royal du 16 février 2006 relatif aux plans d'urgence et d'intervention. Vos données sont traitées en conformité avec le règlement européen 2016/679 (UE) sur la protection des données personnelles (ci-après RGPD), ainsi que la réglementation belge relative au traitement de données à caractère personnel.

Conformément au RGPD, ainsi qu'à l'avis émis par la Commission pour la protection de la vie privée (34/2015), vous disposez à tout moment du droit de consulter, modifier ou supprimer vos données en envoyant un demande à la Direction Générale Centre de Crise, Rue Duccale 53, 1000 Bruxelles.

NOM: _____
PRÉNOM: _____
MALENTENDANT / SOURD: oui non
TÉLÉPHONE 1: _____
TÉLÉPHONE 2 (FACULTATIF): _____
RUE: _____
NUMÉRO: _____ **CODE POSTAL:** _____
COMMUNE: _____

J'autorise mon administration communale à utiliser mes coordonnées pour m'informer de sujets d'intérêt général. En aucun cas mes données ne seront utilisées à des fins commerciales ou politiques. Je peux à tout moment retirer cette autorisation.

SIGNATURE: _____

.bealert **.be**

RÉDUCTION TAXE IMMONDICES – DERNIER DÉLAI

Votre demande de réduction de la taxe immondicie devra être rentrée à l'administration communale pour le 15 février 2021 au plus tard !

Pour rappel, vous pouvez bénéficier de la réduction si :

- Vous avez le statut BIM – OMNIO (anciennement VIPO) et que votre revenu est le seul revenu du ménage

- Vous pouvez prouver que vous êtes dans une situation similaire de revenus (revenu d'intégration sociale...)

Quel document produire ?

Une attestation à demander à votre mutuelle.

Renseignements auprès de Monsieur Jean-Benoît Tricot au 061/21.02.71 pendant les heures de bureau.



LES INFOS DE LA POLICE : BOB A 25 ANS !

Lancement de la nouvelle campagne Hiver 2020/2021 !

Malgré la crise sanitaire et les restrictions qui l'accompagnent, la campagne Bob a démarré le 11 décembre dernier afin de rappeler aux Belges de prendre soin d'eux en fin d'année.

L'an dernier, 1 accident sur 9 impliquait un conducteur sous l'influence de l'alcool, soit au total plus de 4100 accidents avec tués ou blessés. Au cours de ces 10 dernières années, le nombre d'accidents impliquant un conducteur sous l'emprise de l'alcool a d'ailleurs chuté de 20%. Malgré cette diminution, et après 25 ans, Bob reste toujours indispensable pour rappeler que boire et conduire sont incompatibles.

Nouvelle campagne : « Prenez soin de vous »

Fin 2020, toutes les festivités ont été annulées, les cafés et restaurants étaient fermés et les réveillons se sont déroulés en comités restreints en raison de la crise sanitaire. Malgré tout, l'Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR), les Brasseurs Belges, l'institut Vias, Assuralia, Bruxelles Mobilité, le VSV, la police fédérale et les zones de police locale trouvaient important d'organiser une campagne Bob. Même si les déplacements sont restreints, le problème de l'alcool au volant ne disparaît pas pendant les périodes de confinement,

et certainement pas durant les fêtes.

Bien entendu, il était impossible d'oublier la situation actuelle et c'est pourquoi Bob demande cette année aux Belges de prendre soin d'eux. Respecter les gestes barrières et le couvre-feu, par exemple, font partie des comportements attendus par la population, mais éviter de prendre le volant sous l'influence de l'alcool, c'est aussi prendre soin de soi et des autres !

Comme chaque année, le message de la campagne a été visible sur le réseau d'affichage le long des routes et autoroutes sur l'ensemble de la Belgique. Un ensemble de messages et de films ont été diffusés sur les réseaux sociaux et la campagne a été relayée sur tous les caddies des hypermarchés Carrefour de Belgique du 14 décembre au 4 janvier. Un concours permettant de remporter un panier de bière sans alcool était disponible via le QR code présent sur le caddie.

DUCOMBLE Virginie

Premier Inspecteur - Division Accueil Quartiers BERTOGNE

Zone de Police 5301 - Centre Ardenne

Rue Grande (Bertogne), 33/1 - 6687 BERTOGNE

GSM: 0498/93.43.37 – Fax: 061/21.06.78



MOT DE L'ÉCOPASSEUR

VOUS AVEZ DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ?

LE TARIF PROSUMER EST ENTRÉ EN APPLICATION LE 1^{ER} OCTOBRE 2020.

Le tarif prosumer n'est pas une taxe mais un tarif pour l'utilisation des réseaux de transport et de distribution de l'électricité. Auparavant, le coût de ces réseaux était supporté uniquement par les consommateurs sans panneaux et les prosumers qui consommaient plus d'électricité qu'ils n'en produisaient.

Avec ce nouveau tarif, les prosumers participeront aussi aux frais du réseau lorsqu'ils consommeront de l'électricité à un moment différent de celui où leur installation en produira. Cela devrait permettre de diminuer le coût du kWh (poste «réseau») pour la majorité des consommateurs.

Pour le reste, rien ne change : le compteur continue à tourner à l'envers (via le principe de compensation sur la fourniture d'énergie).

Le prosumer peut choisir entre deux tarifs : le tarif capacitaire/forfaitaire et le tarif proportionnel/réel.

À tarif capacitaire/forfaitaire :

Il est calculé sur la base de la puissance électrique de l'installation photovoltaïque (on prend en compte la plus petite puissance installée : soit celle des panneaux, soit celle de l'onduleur)

On considère que vous auto-consommez 37.76 % de votre production d'électricité (autoconsommation = consommation en direct de ce qui est produit).

Le montant du tarif forfaitaire est fixé par gestionnaire de réseau de distribution (voir tableau en p. 7 de ce document de la CWaPE : <https://www.cwape.be/docs/?doc=3098>)

Par exemple, le montant du tarif prosumer capacitaire pour une installation d'une puissance de 3700 Wc (panneaux) équipée d'un onduleur de 3 kVA (3000 W) et située à Roumont sera de $3 \times 89.54 \text{ €} = 268.62 \text{ €/an}$ en 2020.

À tarif proportionnel ou réel :

Si vous estimez pouvoir autoconsommer davantage que 37.76 % de votre production, le tarif proportionnel ou réel peut être plus intéressant pour vous. Il encourage l'autoconsommation qui permettra d'intégrer davantage d'électricité sur le réseau sans devoir renforcer ce dernier. Il nécessite le placement d'un compteur qui comptabilise le courant prélevé et le courant renvoyé au réseau (compteur double flux ou compteur communicant). Le montant facturé au prosumer est plafonné au montant dû si le tarif capacitaire avait été choisi (tarifs réseaux 2020-2023).

La Wallonie compense le tarif prosumer sous forme d'une prime !

La Wallonie a dégagé un budget destiné à octroyer une prime aux prosumers pour compenser le tarif prosumer.

Concrètement :

- en 2020 et 2021 : le soutien financier couvrira 100% de la redevance prosumer ;
- en 2022 et 2023 : cette prime sera réduite à 54,27% du tarif ;
- à partir de 2024 : plus aucun soutien ne sera octroyé.

Aucune demande de prime ne doit être introduite au SPW Énergie. Ce sont les GRD (Gestionnaires du Réseau de Distribution) qui servent d'intermédiaire entre la Wallonie et les prosumers. Ils sont chargés de contacter les bénéficiaires et de les informer sur les démarches à entreprendre pour percevoir la prime.

La prime sera versée au client résidentiel auto-producteur qui dispose d'une installation de production d'électricité renouvelable d'une puissance nette développable inférieure ou égale à 10kW, quelle que soit la technologie de production utilisée, et qui ne bénéficie pas du tarif social. Elle sera calculée sur base du tarif prosumer applicable à chacun.

Une prime pour un compteur intelligent double flux :

Une prime de 152€ HTVA pour le placement et l'achat du compteur intelligent à fonction double flux a également été votée. Celle-ci est octroyée, via les GRD également, à tous les clients résidentiels, qu'ils soient prosumers ou non, jusqu'au 31 décembre 2023 dans la limite des budgets disponibles. Le placement d'un compteur double flux permet de mesurer de façon distincte l'injection et le prélèvement de l'électricité sur le réseau. Si vous êtes équipé d'un compteur intelligent à fonctionnalité double flux, vous pourrez bénéficier du tarif prosumer proportionnel, qui est calculé en fonction de l'électricité que vous prélevez effectivement sur le réseau et qui est plus avantageux plus vous consommez l'électricité produite par votre installation au moment où elle est produite.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec Monsieur Thibault DELCORDE au 061/21.61.09 le jeudi entre 9h00 et 16h00.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

En adhérant à la Convention des Maires, la Commune de BERTOGNE démontre sa volonté de réussir la transition énergétique de son territoire en développant un PAEDC (Plan d'Actions Energie Durable – Climat).



Ce plan d'actions est le fruit d'un travail porté par des citoyens, le politique et l'administration communale, via leur participation au comité de pilotage de la Convention des Maires. Merci à eux d'avoir inclus dans ce plan d'actions une dimension sociale également !

Merci de tout cœur à toutes les personnes qui se sont mobilisées et ont contribué de façon dynamique et talentueuse à la construction de ce plan d'Actions. Nous avons passé de nombreuses soirées ensemble avec les membres de la Commission Environnement-Energies renouvelables afin de réaliser ce plan avec l'aide de M. Conrotte de la Province de Luxembourg.

QUELQUES EXPLICATIONS SUR LA CONVENTION DES MAIRES ET SES OBJECTIFS :

La Commune de Bertogne s'est engagée dans la « Convention des Maires » en 2017. Cette Convention est une initiative de la Commission européenne invitant les communes d'Europe et leurs citoyens à s'engager, sur base volontaire, à remplir un objectif de 40 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, et à adopter une approche intégrée visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter..

Comment ?

- En mobilisant tous les acteurs du territoire
- En réduisant la consommation énergétique
- En produisant des énergies renouvelables
- En préparant la Commune à être résiliente face aux conséquences du réchauffement climatique

Il est important de mentionner que la Commune de Bertogne est déjà avancée dans les objectifs qu'elle s'est fixés. Non seulement grâce aux projets communaux qui ont fleuri ces dernières années comme la mise en place de la gestion à distance du chauffage des écoles et de l'administration, ou encore par le remplacement de nombreuses chaudières vétustes ; mais également par la volonté des citoyens qui ont, par exemple, installé des panneaux photovoltaïques ou bénéficié des primes communales ou régionales afin d'améliorer l'efficacité énergétique de leur habitation. Grâce à tous ces investissements, l'objectif fixé par la Convention des Maires a d'ores et déjà atteint environ 50 % et les idées ne manquent pas pour continuer dans la bonne direction !

Nous vous tiendrons au courant de toutes les actions que la Commission mettra en place dans les mois et les années à venir !

Comme disait Antoine de Saint Exupéry : « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, MAIS DE LE RENDRE POSSIBLE »

VALORISEZ LA LAINE DE VOS MOUTONS!

Dans le cadre du projet DEFI-Laine, le Parc naturel des deux Ourthes a créé une collecte physique mensuelle de laine.

Vous êtes propriétaire de moutons et vous ne savez pas quoi faire de votre laine ? Nous vous donnons la solution.

Amenez votre laine chez Monsieur Jean-Christophe Vossen (0494/89.40.50) au n°27 à Montleban de 17h à 19h aux dates suivantes : **09/02, 09/03, 13/04, 11/05 et 08/06.** Votre laine sera pesée, évaluée et vous sera par la suite payée par un négociant.

Vous ne possédez pas de curons, ces contenants indispensables pour conditionner la laine ? Vous pouvez vous en procurer chez Monsieur Vossen ou dans l'un des recyparcs du territoire du Parc naturel dans les boîtes prévues à cet effet.

Vous avez des questions concernant cette collecte de laine ?

N'hésitez pas à contacter Pierre-Emmanuel Gillard, chargé de mission au Parc naturel des deux Ourthes, au 061/21 04 06 ou par mail à l'adresse p.e.gillard@pndo.be.

Interreg
Grande Région | Großregion
DEFI-Laine | AUFTRAG-Wolle



PLASTIQUES AGRICOLES



Le recyclage des plastiques agricoles rencontre aujourd'hui d'importantes difficultés tant d'un point de vue recyclage que financier. Afin d'en diminuer les coûts et de maintenir ce service, IDELUX Environnement a dû définir de nouvelles consignes pour la collecte de vos plastiques agricoles, en vigueur dès février 2021.

Désormais, les consignes de tri sont différentes selon la période de collecte. Pensez-y dès aujourd'hui ! Ces nouvelles dispositions impliquent une réorganisation dans votre exploitation agricole. Il est en effet essentiel de trier ces déchets correctement dès qu'ils sont produits. Le succès de cette collecte dépend exclusivement du respect des consignes de tri.

Plus d'info sur: <https://www.idelux.be/fr/plastiques-agricoles.html?IDC=2663&IDD=25367>

COLLECTE DES EMBALLAGES P+MC

EN PORTE-À-PORTE DÈS OCTOBRE 2021



À partir d'octobre 2021, les emballages PMC (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons) ne seront plus collectés via les recyparcs, mais toutes les deux semaines en porte-à-porte via le sac bleu. D'autres emballages en plastique viendront les rejoindre: ravier de margarine, pots de yaourt, sachets, barquettes... IDELUX Environnement devrait ainsi collecter 23 kg d'emballages par an et par habitant, soit 13 kg de plus qu'actuellement.

QUELS SONT LES EMBALLAGES « P+MC » ?

Cette nouvelle collecte concernera les emballages appelés « P+MC » décrits ci-dessous :

- **les emballages en plastique** : les bouteilles et les flacons, mais aussi, et c'est cela le « + », les barquettes et les ravier en plastique, les pots de fleurs, les films, les sacs et sachets en plastique... ;
- **les emballages Métalliques** : cannettes, ravier en alu, boîtes de conserve ;
- **les cartons à boissons**.

Pourrais-je toujours déposer ces emballages au recyparc ?

Non, les recyparcs n'accepteront plus les emballages « PMC », les sacs et films en plastique, les pots de fleurs et les barquettes de repiquage.

Plus d'info sur <https://www.idelux.be/fr/collecte-des-emballages-pmc.html?IDC=2510&IDD=54176>

Des aides financières pour les systèmes d'épuration individuelle

Vous disposez d'un système d'épuration individuelle (SEI) ou d'une microstation ? Savez-vous que des aides financières existent pour l'entretien des SEI, la vidange des boues et la réhabilitation des SEI.

En 2018, la Wallonie a mis en place la « GPAA », entendez la « Gestion Publique de l'Assainissement Autonome ». Objectif ? Garantir le bon fonctionnement des systèmes d'épuration individuelle (SEI) en soutenant les particuliers dans leurs obligations. Financée par le coût vérité assainissement (CVA) payé pour chaque m³ d'eau consommé, la GPAA est coordonnée par la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau) avec le support sur terrain des Organismes d'Assainissement Agréés, dont IDELUX Eau en province de Luxembourg.

Les services de la GPAA

- Intervention financière fixée à maximum 120 € HTVA par entretien (pour les SEI ≤ 20 EH). Ces entretiens permettent de vérifier le bon fonctionnement du système et de remplacer les pièces défectueuses. Pour un SEI ≤ 20 EH, l'entretien doit être réalisé tous les 18 mois.
- Prise en charge de 100 % du coût de vidange des boues (le vidangeur



transmet directement la facture à la SPGE).

- Primes à la réhabilitation des SEI installés depuis au moins 15 ans. Dans ce cas, la prime est de maximum de 1 000 € et est plafonnée à 70 % TVAC du coût de la réhabilitation du système.

Que faire pour bénéficier de ces services ?

- Complétez le formulaire de demande de contrôle disponible sur www.idelux.be > Eau > Comment faire contrôler sa station ?
- Une fois le formulaire complété reçu, IDELUX Eau vous informe de la date et de l'heure auxquelles le contrôle de fonctionnement de votre système d'épuration individuelle sera effectué.

Ce contrôle est gratuit pour les SEI installés avant le 1^{er} janvier 2018. Pour les SEI installés après cette date, le contrôle vous coûtera 168 € HTVA.

- Dès l'attestation de contrôle favorable obtenue, vous bénéficiez des services de la GPAA.

PLUS D'INFO SUR

- www.gpaa.be, site d'information sur la GPAA
- <https://sigpaa.spge.be>, plateforme de gestion et de suivi des systèmes d'épuration individuelles (SEI)
- par téléphone au **063/23.18.11** : un conseiller en environnement d'IDELUX Eau répond à vos questions.

CULTURE & PATRIMOINE



LE CERCLE D'HISTOIRE

Tient à vous présenter, pour le 76^{ème} anniversaire de la bataille des Ardennes, les hommes de la 17^{ème} Airborne qui se sont distingués à travers les combats dans notre région et en particulier lors de la bataille « Dead Man's Ridge ».

La bataille de « Deads Man's Ridge » s'est déroulée sur une ligne de crête surplombant les villages stratégiques de Flamierge, Flamisoule et Mandes-Saint-Etienne. Ces trois lieux étaient importants pour les alliés puisqu'ils voyaient passer en leur sein la route Bastogne-Marche, théâtre des principaux combats.

Vous trouverez ci-dessous deux histoires tragiques de soldats Américains de la 17^{ème} Airborne.

FRED GLAVAN, 513th Pir est né le 30 mars 1925 au Minnesota. Il était le 7^{ème} d'une famille de 8 enfants d'immigrants Slovaques dont 6 des fils se sont engagés pendant la seconde guerre mondiale. Fred est entré en service en Juillet 1943. Il était fier de faire partie de la 17^{ème} Airborne. Il fut présent avec son unité sur le front de l'ouest de Bastogne dans la bataille des Ardennes. Le dimanche 7 janvier 1945 à l'aube, à travers de profondes congères de neige, un brouillard dense et un vent glacial, la compagnie H a été pour la deuxième fois engagée dans une attaque en direction de Flamierge. Malheureusement, Fred n'est jamais arrivé à Flamierge, une balle d'un tireur d'élite allemand l'a

touché à la poitrine, le tuant presque instantanément. Il allait avoir 20 ans. Il repose au cimetière Américain au Luxembourg parcelle E, rangée 8, tombe 19.



Fred Glavan

JOSEPH COLOMBUS USERY, 507th PIR compagnie I est né le 13 avril 1924 au Tennessee. Le 4 janvier 1943, J. Columbus s'engagea dans l'armée et fut incorporé au sein du corps médical. Huit mois plus tard, après une demande de transfert dans les parachutistes de la 82 Airborne 507th Pir, il sauta le 6 juin 1944 lors du débarquement de Normandie pendant l'opération Neptune et servit dans le sud de la France. Il fut ensuite engagé avec son unité sur le front de l'ouest de Bastogne dans la bataille des Ardennes.

Le lundi 8 janvier 1945 vers deux heures trente du matin, alors que les soldats se rapprochaient des lignes allemandes



Joseph Columbus

en direction de Flamierge, ils se sont retrouvés sous le feu des mitrailleuses ennemies. L'attaque fut d'une violence rare et n'a laissé aucune chance à Joseph Columbus qui fut retrouvé mort quelques heures plus tard par son compagnon Simon Spark, touché par trois balles au visage.

Il allait avoir 21 ans. Il repose dans un cimetière du Tennessee.

Fred et Joseph reçurent tous deux la médaille « *Purple Heart* » et d'autres nombreuses décorations pour leur courage.

Il est important de ne jamais oublier l'histoire tragique et le sacrifice immense de tous ces soldats morts au combat loin de chez eux.

Leurs familles encore aujourd'hui les qualifient de « **THE MOST BEAUTIFUL GENERATION OF MEN WITH VALUES** » (*la plus belle et courageuse des générations*).



Jim « Pee Wee » Martin

Vétéran de la seconde guerre mondiale, il a participé à la bataille des Ardennes dans le périmètre de Bastogne. On le voit ici faire son baptême en parachute à l'âge de 99 ans. Au cours de ses retours à Bastogne, il a séjourné chez Madame Clément Bernadette à Champs.

Les restaurations de murs en pierre sèche continuent à Bertogne !



Deux murs ont été restaurés sur la commune en 2020. C'est l'Entreprise de formation par le travail « Habilux » qui a été engagée par le Parc naturel des deux Ourthes (projet Interreg « Pierre sèche » - financements européens, régionaux et communaux) pour les restaurer. Enfin, le long mur qui entoure le jardin du presbytère de Bertogne est terminé.



Commencé en stage dès 2018 et 2019, la partie restante de 17 mètres de long était en très mauvais état. Des arbres avaient poussé dedans et détruit une grosse partie du mur en pierre sèche.

Avec l'aide de la commune de Bertogne pour l'apport de pierre (majoritairement du schiste de récupération et un peu de grès) et l'enlèvement des souches restantes, les stagiaires de l'entreprise ont ainsi pu appréhender le métier de murailleur en étant encadrés par leurs formateurs, et reconstruire - sans ciment - ce beau mur à double parements, de la fondation aux pierres de couronnement. Il a retrouvé sa fonctionnalité et clôture à nouveau le jardin du presbytère en le séparant du jardin de l'ancienne ferme voisine reconvertie en logements. N'hésitez pas à aller faire un petit tour sur le parking du presbytère (départ de balade en face de l'église) pour y admirer ce vieux mur qui a retrouvé son unité.

Le second à avoir été restauré en cette fin d'année est un petit mur de soutènement (qui soutient de la terre) d'environ 8 m de long et 60 cm de haut. L'école de Compogne a participé aux animations pédagogiques données par le Parc naturel des deux Ourthes l'année passée, mais la date de la construction avait dû être repoussée. Heureusement, les enfants ont pu désormais voir « en vrai » la construction du mur juste à côté de leur école, poser les questions au murailleur et même s'essayer à poser quelques pierres.



DES QUESTIONS SUR L'ENTRETIEN D'UN MUR EN PIERRE SÈCHE ?

Vous pouvez contacter amandine.schaus@pndo.be, 061/21.04.00 et un dépliant est disponible en téléchargement gratuit (www.pndo.be) ou en version papier sur demande.

LES CROIX D'OCCIS : L'AUTRE CROIX MAGEIN...



Non, vous ne rêvez pas, non ce n'est pas une erreur de titre, il y a bien une autre Croix Magein sur le territoire de la Commune de Bertogne. Et, qui plus est, dans les Haies de Compogne, là où la première Croix illustrée dans cette série historique a trouvé sa place, dans le Bulletin Communal de mai-juin 2020. Cette Croix Magein est même plus proche des maisons du quartier de Rastate, au-dessus de Compogne

sur la route de Bonnerue, que la précédente, située très loin dans la forêt, en surplomb de l'Ourthe Occidentale. Elle est située au lieu-dit Les Fosses des Ster, pas loin du premier des trois gagnages qui descendent en file indienne vers la Cornaille.

Le seul indice sur la croix est la date : 1907. On sait aussi qu'elle concerne un dénommé Constant MAGEIN, trouvé mort à cet endroit cette année-là alors qu'il était occupé à

façonner des fagots. On peut l'imaginer courber une dernière fois les mâchoires métalliques de son « crama » pour serrer les branches du fagot ; il a dû déposer sa serpe à côté de lui ; le cœur lâche alors qu'il se penche sur la gerbe de branches ; il ne s'en relèvera pas.

Nous n'avons pu obtenir aucune information supplémentaire sur cet homme que la mort a fauché en plein travail. Les personnes vivantes qui portent le même nom que lui n'en savent pas plus, et les tombes du cimetière de Compogne sont restées muettes.

Avis à tout qui en sait plus !

Contactez-moi au 0496 55 53 97 - Armand HENRION).
Géolocalisation : 5,70034 E / 50, 09967 N

Ressources :

Joseph BALTUS de Bertogne
Louis LEJEUNE, « Quelques croix d'occis en Ardenne », in *Les Vivants et leurs Morts. Art, croyance et rites funéraires dans l'Ardenne d'autrefois, Bastogne, Musée en Piconrue, 1989, pp.153-162.*

L'ARDENNE SUPERSTITIEUSE

Quelques perles recueillies par Mr Joseph André, bourgmestre de Flamierge et domicilié à Roumont en 1837.

MANIÈRE D'ARRÊTER UN INCENDIE

Psalmodier la prière que voici : Grand feu ardent, je t'adjure, de la part du grand Dieu de perdre tes couleurs et ta chaleur comme le fit Judas quand il trahit notre Seigneur le jour du grand Vendredi Saint, au nom du Père qui nous a créés et du Fils qui nous a rachetés et du Saint Esprit qui nous a illuminés.

GUÉRISON DES COLIQUES ET AUTRES MAUX DE VENTRE.

Dieu ! Dieu ! Dieu ! T'oblige à sortir hors du corps du malade sans lui faire aucun mal non plus que les étoiles n'en feront en quittant le firmament.

POUR LE BÉTAIL MALADE

Suspendre des pailles dans l'étable, les envelopper dans du gris papier et les brûler en récitant cinq Pater et cinq Ave à St Eloi si

c'est un cheval malade, à St Monon si c'est une bête à cornes, à St Antoine si c'est un cochon.

POUR SE DÉBARRASSER DES « CRIQUIONS » (les grillons)

En prendre trois et les envelopper dans du papier et vous les porterez sur une mairie voisine et les enfoncez dedans la terre et donnerez trois sous aux pauvres.

Variante :

En prendre neuf, les enduire de miel dans une cuillère, défaire du pain dedans : ils se mangeront tous mutuellement.

POUR SE DÉBARRASSER DE LA VERMINE DE LA MAISON ET DES POUX.

En prendre trois, les brûler au nom du Père et du St Esprit. Dire trois Pater et trois Ave.

Extrait de L'Ardenne centrale, revue trimestrielle du cercle des recherches historiques, archéologiques et folkloriques - 1953.

GIVROULLE, RELAIS SACRÉ, le 8 novembre

Cette cérémonie s'est déroulée au monument du Mémorial, situé au cœur du village, juste à côté de l'église Saint Hubert. Hélas, vu le contexte de la Covid, pas de gardiens du Flambeau, de sections locales, de porte-drapeaux, de cortège, d'enfants, d'enseignants ni habitants pour cette commémoration du Souvenir, **« ce qui n'aurait pas été prudent en cette période aigüe de pandémie »** souligne le premier échevin Jean-Marc Franco, présent sur place, tout comme le bourgmestre Christian Glaude.

Décision judicieuse quand on sait que le nombre de décès coronavirus dépasse les 20.000 morts en Belgique, malheureusement un des taux les plus importants de toute la planète, rapporté au nombre d'habitants. Triste record !

« En effet, d'habitude un peu partout dans nos communes, autorités et associations patriotiques organisent les cérémonies du Relais Sacré. Le temps d'un discours, d'une gerbe de fleurs déposée et de l'interprétation des hymnes belge et américain, toutes les générations se souviennent des soldats qui ont perdu vie pour que nous puissions vivre en paix, poursuit M. Franco. Le flambeau symbolise le souvenir, la fraternité et le respect des morts. Il



symbolise également la transmission de ce souvenir de génération en génération afin qu'il ne disparaisse pas.

Pour rappel, le conflit 1914/1918 a fait près de 20 millions de victimes dans le monde, dont 9,8 millions de civils. Celui de 40/45 entre 60 et 80 millions de victimes dont 45 millions de civils dans le monde !

Respectons une minute de silence en ayant une pensée particulière pour toutes les victimes, qu'elles soient civiles ou militaires. Je voudrais y associer cette

année toutes les victimes du Covid et une marque de respect pour toutes les professions et bénévoles qui œuvrent chaque jour, soit pour soigner soit pour éradiquer ce virus afin que l'on retrouve une vie normale demain.

Après une minute de silence, le bourgmestre Christian Glaude déposa une gerbe de fleurs au pied du Monument pendant que résonnaient les hymnes belge et américain dans un silence assourdissant.

LONGCHAMPS, ARMISTICE,

le 11 novembre



C'est mercredi 11 novembre matin que le Bourgmestre Christian Glaude et le premier échevin Jean-Marc Franco se sont retrouvés à Longchamps, le long de la grand-route, au Monument aux Morts, afin de célébrer cet anniversaire douloureux. Comme lors du Relais Sacré à Givroulle, pas de porte-drapeaux, d'élèves, d'enseignants, d'habitants qui relèvent cette cérémonie de leur présence, soucieux du devoir de Mémoire. Du coup, la messe solennelle en l'église Saint Lambert proche et le cortège vers le Monument n'ont pas eu lieu. Pas non plus la citation du nom des victimes civiles et militaires par le président de section Louis Demeuse. Dans sa réflexion à voix haute, le Bourgmestre détailla: «*Vaincus sur tous les fronts, les pays des empires centraux (Allemagne, Autriche...) s'effondrent face aux armées de la Triple Entente (France, Belgique, Etats-Unis, Italie...). La nation allemande ne peut plus supporter l'effort de guerre et dès l'été 1918, l'armée allemande recule. L'empereur doit abdiquer et s'enfuit aux Pays-Bas. Un nouveau gouvernement se retrouve à négocier dans l'urgence un arrêt des combats. L'ampleur de cette guerre qui a duré 4 ans est totalement inédite. Pour la première fois dans l'Histoire, toutes les ressources des Etats impliqués – population, économie, industries – sont mobilisées dans cette « guerre totale ».*

Cette mobilisation massive entraîne dès lors des pertes massives. En tout, près de 10 millions d'hommes meurent aux

combats. A ces combattants s'ajoutent près de 10 millions de victimes civiles dont 100.000 Belges. Un bilan dramatique qui laisse espérer que le monde ne vivra « plus jamais ça ». Vingt ans plus tard, l'Histoire prouvera le contraire ».

Pourquoi le coquelicot ?

Le Bourgmestre poursuit: «*Depuis plus de 100 ans, le 11 novembre, il est célébré en Belgique, mais également en France, en Serbie, au Canada, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Au Royaume-Uni, le coquelicot est le symbole utilisé pour honorer les soldats tombés au combat. Pourquoi cette fleur ? Au printemps 2015, les champs flamands entourant les tranchées britanniques étaient remplis de coquelicots, symbole du sommeil éternel serein, du repos et de la tranquillité.*

Le poète et militaire canadien John Mc Rae leur dédie alors un poème baptisé « In Flanders fields ». Nous ne dormirons pas, même si les coquelicots poussent dans les champs de Flandre, écrit-il. Et cette fleur devient le symbole des victimes de cette guerre. Les Poilus français avaient eux aussi choisi cette fleur comme symbole de leur guerre ».

Le dépôt d'une gerbe par les autorités et les hymnes clôturèrent cette digne cérémonie d'hommage.

Lire le poème de John McCrae :

<http://www.inflandersfields.be/fr/le-poeme-in-flanders-fields>. (en anglais)

Noces d'Or

Chaque année, le Collège en collaboration avec la Commune de Bertogne a l'honneur d'inviter les jubilaires qui fêtent leurs noces d'or et de diamants. En 2020, huit couples fêtaient leurs noces d'or (M. et Mme Guillaume-Gérard de Frenet, M. et Mme Servais-Paligot de Mandé, M. et Mme Scholaers-Luyckx de Mandé, M. et Mme Pasô-Magnier de Mandé, M. et Mme Drousies-Molord de Gives, M. et Mme Dehez-Maréchal de Longchamps, M. et Mme Dory-Gillardin de Longchamps et M. et Mme Thiry-Robert de Monaville), 1 couple ses noces de diamant (M. et Mme Allard-Guebs de Givroulle) et un couple ses noces de palissandre (M. et Mme Wathelet-Paso de Givroulle).

Pas besoin de vous expliquer que la crise Covid-19 a complètement bouleversé nos activités en 2020. Raison pour laquelle nous avons décidé d'offrir aux dix couples un cadeau de la part du Collège Communal encore cette année, mais sans rencontre ni cérémonie officielle. Ce cadeau a été livré à domicile en même temps qu'une farde comprenant l'acte de mariage et le journal du jour du mariage.

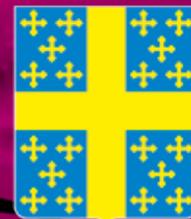
Nous espérons néanmoins organiser la mise à l'honneur des jubilaires 2020 cette année, éventuellement en même temps que les jubilaires de 2021.

Félicitations et bravo à toutes et tous ! 50, 60 et 65 belles années remplies de partage, de bonheur, et de confiance.

Prenez soins de vous et de vos proches et surtout... au plaisir de vous revoir cette année lors de la cérémonie officielle !



ENFANCE & JEUNESSE



ECOLE PLUS PROPRE À GIVRY



Deux grands de ce monde ont dit un jour :

« C'est une triste chose de songer que la nature parle et que le genre humain n'écoute pas » (Victor Hugo)

« Nous devons être le changement que nous voulons voir dans ce monde » (Gandhi)

Il y a un certain temps déjà, l'école de Givry a été sélectionnée dans le cadre d'un projet « Ecole plus propre » et peut donc aujourd'hui en afficher le label.

Un engagement a été pris pour trois ans et concerne tous les acteurs de l'établissement (enseignants, enfants, personnel de nettoyage, parents...).

De nombreuses actions ont donc été mises en place, avec pour objectif principal de réduire au maximum les déchets : création de panneaux informatifs et de sensibilisation, activités diverses autour du tri et du recyclage dans chaque classe, acquisition de poubelles, de matériels de ramassage des déchets... (grâce aux subsides reçus d'Idelux Environnement).

La préservation de notre planète commence dès le plus jeune âge !



Le vendredi 18 décembre était un jour de fête à l'école de Champs !

Les enfants ont profité d'un petit déjeuner de Noël. Au menu, petits pains au chocolat, cacao chaud et jus d'orange.

En cette fin d'année, ils ont eu une pensée toute particulière pour nos aînés. Ils ont créé des cartes postales et les ont envoyées à la Séniorie des Ardennes à Sainte-Ode, à Maison de repos Louis Palange à Houffalize ainsi qu'à la résidence Sans souci à Bastogne.



UN NOËL À LA HAUTEUR

Malgré la situation sanitaire actuelle – et probablement encore plus à cause d'elle – les élèves de l'école de Compogne ont fêté dignement Noël le dernier jour de classe avant les vacances d'hiver.

En primaire, après la projection du film « Vice-versa », les élèves ont participé à des ateliers sur les émotions.

En maternelle, nos Petits Pas ont regardé le même film. La réflexion sur les émotions débute en cette année 2021.

Une chose à retenir : *« Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises émotions. C'est la manière de les exprimer qui compte ! Nous devons apprendre à les contrôler ! »* (photo en couverture)

L'après-midi, « Tous à l'huche » : tous les enfants de l'école se sont retrouvés dans notre petit bois. A chaque fois, de nouvelles aventures !

De quoi bien terminer 2020 et se préparer pour cette nouvelle année qui sera, à n'en pas douter, remplie de belles découvertes.

NOTRE SITE INTERNET :

<https://sites.google.com/view/ecoledecompogne>



ECOLE DE BERTOGNE

Nous avons décidé de participer au projet : « *Ose le vert, recrée ta cour* » car il nous semblait qu'elle manquait de couleur et de verdure.

Nous avons déjà commencé à améliorer les choses en ajoutant des bacs à fleurs à l'entrée de la cour et nous les garnirons au printemps d'une multitude de plantes et bulbes de chez nous.

Ensemble, nous avons décidé de réaliser un endroit où nous réunir à l'air libre pour vivre de nouvelles activités.

Nous avons décoré des rondins de bois pour nous asseoir, orné les murs de décors colorés et planté des arbres fruitiers. Nous remercions les ouvriers communaux pour leur aide. Ils nous ont fixé les barrières et notre portail d'entrée.

Un espace réservé aux plantes et fleurs sauvages est en cours de réalisation à l'arrière de l'école. Les maternelles ont déjà détruit les mauvaises herbes pour pouvoir semer les graines de nos fleurs au mois de mai. Nous souhaitons qu'elles poussent vite et qu'elles deviennent l'accueil de beaucoup d'insectes pollinisateurs. Tout cela pour le bien de notre planète !

Il est prévu que nous ajoutions des boîtes à insectes, des herbes utiles et des décorations un peu étonnantes, mais motus et bouche cousue, à vous d'imager...

Les élèves de l'école de Bertogne.



PERMANENCE

Christian GLAUDE - Bourgmestre
Samedi de 9h à 10h
0498 38 55 37
bourgmestre@bertogne.be

Jean-Marc FRANCO - 1^{er} Echevin
Sur rendez-vous
0474 86 01 51
jeanmarc.franco@bertogne.be

Grete DEQUAE-SCHRIJVERS - 2^{ème} Echevin
0493 87 90 55
gretel.schrijvers@bertogne.be

Eric DEMEUSE - 3^{ème} Echevin
Sur rendez-vous
0498 75 84 28
eric.demeuse@bertogne.be

Michel PONCIN - Président du CPAS
Mercredi de 9h à 12h
061 21 72 55 - 0494 37 65 68
president.cpas@bertogne.be

L'ADMINISTRATION COMMUNALE EST OUVERTE:

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Pour les personnes qui ne peuvent se présenter pendant les heures d'ouverture des bureaux, un service de rendez-vous existe :

061 21 61 09



www.bertogne.be